



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°11/2022

L'an deux mille vingt deux
Le Jeudi 10 février à 18h00

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni salle Polyvalente, Rue Marius BECKER à XERTIGNY (88220), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FINANCES

Demande de subvention FEADER Leader pour projet de coopération

M. Jacques GRASSER est nommé secrétaire de séance

SONT PRESENTS

ARNOULD	Nicole	GUILLAUMEY	Jean-Marie	SOLTYS	Philippe
BERTOCCHI	Franck	GRASSER	Jacques	SYLVESTRE	Pierre
BŒUF	Stéphane	HATIER	Maurice	TANNEUR	Céline
CHAMPAGNE	Patricia	LEMESLE	Christophe	THOMAS	Dominique
CHOLEY	Bertrand	MARCOT	Véronique	VAGNER	Patrick
COTTEREAU	Jacques	MARTINET	Jean-Luc	VILLEMIN	Yannick
D'ALGUERRE	Sylvie	MICHEL	Lucette		
DEL GENINI	Isabelle	NARDIN	Patrick		
DESVERNES	Yves	PETIT	Jean-Paul		
DIDIERJEAN	Emilie	POIRAT	Hervé		
FRANCOIS	Gilbert	ROCHE	Monique		
FOURNIER	Michel	ROUSSEL	Alain		
GARCIN	Daniel	SALVADOR	Victorio		

DATE DE CONVOCAZION

02/02/2022

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

NOMBRE DE PRESENTS

32

NOMBRE DE POUVOIRS

2

NOMBRE DE VOTANTS

34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

34

SONT EXCUSES

ALBERTOLI	Patrick	GREWIS	Vanessa	NEXON	Gilles
ADAM	Christian	GUPPILOTTE	Jean-Pierre	POIRIER	Stéphanie donne pouvo à Véronique MARCOT
BEDON	Julie	JACQUEL	Catherine	RELION	Marie-Chantal
BŒUF	Patrick	JEAN	Virginie	ROBIN	Patrice
BOYÉ	Pascal	LABAT	Antoine	SAVOY	Violette
CREUSILLET	Marie-Claire	LASSERONT	Isabelle donne pouvoir à Hervé POIRAT	THIAY	Jean-Christophe
COLNE	Jacques	LAURENT	Annick	VAGNE	Daniel
DURUPT	Thierry	MENNECIER	Henri		
GEORGE	Dominique	MICHEL	Jean-Pierre		
GREMILLET	Lydie	MUNIERE	Jean-Luc		

SONT ABSENTS

BAILLY	Pierre	JACQUOT	Michel	PERRILAS	Patrick
CASSAGNE	Philippe	JANDEL- JEAN-PIERRE	Ghislaine	TOUSSAINT	Michel
DIDELOT	Jean-Claude	MARQUAIRE	Dominique	VARIN	Gilles
FERRY	Martine				

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

9 Groupements d'Action Locale (GAL) d'Allemagne, de France et du Luxembourg par le biais de leur structure porteuse (PETR pour la France) souhaitent développer un projet commun sur la thématique du « tourisme durable et des produits locaux » le long de la Moselle.

Les objectifs de ce projet de coopération autour du tourisme visent à :

- Développer une stratégie de communication touristique commune autour de la Moselle pour attirer les visiteurs sur l'ensemble du territoire transnational (visiteurs locaux et transnationaux) et faire connaître l'offre existante ;
- Créer une cartographie interactive de l'offre touristique du territoire, outil commun de promotion transnationale pour fédérer une dynamique de coopération touristique autour de la Moselle ;
- Améliorer la gouvernance touristique du territoire, stimulateur d'émergence de futurs projets touristiques à l'échelle de la Moselle.

Cette action de coopération est prévue sur la période du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2023.

Le budget global de l'opération est estimé à 78 200 € HT.

Il est proposé que les 5 groupements d'actions local de France se répartissent la somme de 41 000€ de dépenses de ce projet, soit un montant total de 6 200€, à savoir près de 8% du montant total du projet. Afin de formaliser ce partenariat transnational, une convention entre les différents partenaires (GALs) devra être signée.

Afin de participer à cette action, il est proposé au PETR de solliciter une subvention FEADER à travers le programme LEADER 2014-2022 pour ce projet de coopération au titre de la fiche action n°2 (axe 19.3) dédié à ce type de projets.

Le plan de financement HT se présenterait comme suit :

Dépenses		Recettes	
Interprétariat	1 612,00 €	LEADER	5 000,00 €
Prestation (cartographie)	4 588,00 €	PETR PECV	1 200,00 €
Total	6 200,00 €	Total	6 200,00 €

En cas de modification du plan de financement, le PETR s'engage à prendre à sa charge la différence. De facto, le part d'autofinancement et donc le plan de financement global en seront modifiés.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER 2014-2022,

AUTORISENT Monsieur le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement,

AUTORISENT Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution du dossier

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Yannick VILLEMIN